

**Contrat de Formation en Neuro-Training**  
(articles L 63538-3 à L 6353 du code du travail)

Entre

Monsieur José Chouraqui

Adresse : 58 Av des Caniers Zone des Paluds 13400 Aubagne

Téléphone : 0625638817

Email : jose.chouraqui@free.fr

Numéro de déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur : 93131808813

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 320163793 00054

APE : 8690<sup>E</sup>



**Notre organisme est certifié Qualiopi pour les actions de formation**

Et

Association

Nom

Qualité

Adresse

Téléphone

Site

Bénéficiaire

Est conclu un contrat de formation personnelle en application des articles L 6353-3 à L 6353-7 du code du travail

**I. Objet**

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation complète diplômante

**II. Nature et caractéristiques de l'action de formation**

L'Action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisitions, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévues par l'article 6313-1 du code du travail. Elle a pour objectif à travers le matériel du Neuro-Training de permettre à toute personne de se développer au niveau personnel, social, mental, émotionnel, physique, énergétique

Le programme de l'action est ci-joint et sur le site internet [www.neuro-training.fr](http://www.neuro-training.fr) La Formation démarre au mois de Septembre d'une année et comporte 26 stages.

Modèle de formation débutant en Septembre d'une année :

Septembre 2025 : Introduction au Neuro-Training (2 jours = 16h)  
Octobre 2025 : 5 Eléments fonctionnels (2 jours = 16h)  
Novembre 2025 : 9 Phases de test (2 jours = 16h)  
Décembre 2025 : Messages inconscients (2 jours = 16h)  
Janvier 2026 : Mental Optimum 1 (2 jours = 16h)  
Janvier 2026 : Mental Optimum 2 (2 jours = 16h)  
Février 2026 : Libération Emotionnelle 1 (2 jours = 16h)  
Mars 2026 : Récupération Physique 1 (2 jours = 16h)  
Avril 2026 : Energie libre (2 jours = 16h)  
Avril 2026 : Peurs Habitudes Croyances (2 jours = 16h)  
Mai 2026 : Mental Optimum 3 (2 jours = 16h)  
Juin 2026 : Récupération Physique 2 (2 jours = 16h)  
Juillet 2026 : Intégration (2 jours = 16h)

Septembre 2026 : 14- Etre Soi (2 jours = 16h)  
Octobre 2026 : 15- Projet sens et programmes familiaux (2 jours = 16h)  
Novembre 2026 : 16- Libération Emotionnelle 2 (2 jours = 16h)  
Décembre 2026 : 17- Récupération Physique 3 (2 jours = 16h)  
Janvier 2027 : 18- Neuro-Training pro 1 (2 jours = 16h)  
Février 2027 : 19- Le Plaisir de Manger (2 jours = 16h)  
Février 2027 : 20- Comportements Compulsifs Infusés (2 jours = 16h)  
Mars 2027 : 21- Neuro-Training pro 2 (2 jours = 16h)  
Mars 2027 : 22- Récupération physique 4 (2 jours = 16h)  
Avril 2027 : 23- Le Temps et l'Espace (2 jours = 16h)  
Mai 2027 : 24- Constitution physique (2 jours = 16h)  
Juin 2027 : 25- Défenses primaires (2 jours = 16h)  
Juillet 2027 : 26 – Préparation à l'examen (2 jours = 16h)

Juillet 2027 : Examen : écrit le matin, pratique et oral l'après -midi et le lendemain  
Juillet 2027 : Remise des diplômes, repas et soirée

A l'issue de la formation, un diplôme de Neuro-Trainer Professionnel sera délivré

### **III. Niveau de connaissances préalable nécessaires requis**

Niveau bac

### **IV. Les conditions et modalités de la formation**

Les journées de formation ont lieu pendant le week-end en présentiel au 58 Avenue des Caniers, Zone des Paluds, 13400, Aubagne.

Horaires : 8H30 à 12h30 et de 14h à 18H

Pause déjeuner : 1h30

Pause Collation matin et après-midi : 20mn

### **VI. Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre**

Des photocopies couleurs ainsi qu'un PDF du cours sont remis à chaque stage

Un grand plateau technique comportant des bureaux, des chaises, des tableaux et des tables de travail permet de suivre les enseignements dans les meilleures conditions et de les mettre en pratique.

Une cuisine permet de se restaurer et de prendre des collations.

## VII. Modalité de contrôle

Contrôles intermédiaires :

- Signature de feuille de présence = Contrôle d'assiduité matin et après midi de chaque jour de chaque stage.  
Ces attestations seront scannées et envoyées aux différentes caisses.
- Evaluation écrite à la fin de chaque stage
- Evaluation écrite à la fin de la 1ere année
- Evaluation écrite, orale, pratique à la fin de la formation Présentation de 6 cas à la fin de la formation
- Ecriture d'un mémoire

## VIII. Formateur

Monsieur José Chouraqui, 45 ans d'expérience, Kinésithérapeute, Méziériste, formé en Ostéopathie à l'A.T. Still Academy de Lyon, formé à la Kinésiologie (TFH - Concept 3 en 1- Brain Gym – Edu Kinésiologie – PKP niveau 4, Bowen – Applied Kinesiology) et en Advanced Kinésiologie (Blue Print – PNL – Hypnose – Médecine Traditionnelle Chinoise, Nutrition (Dr Kousmine) Salomé, Décodage Biologique, Homéopathie...

## IX. Délai de rétractation

A compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## X. Dispositions financières

Le prix total de l'action de formation est fixé à 7800€.

Quatre modalités de paiement sont proposées :

Option 1 : Paiement intégral

- Règlement en une seule fois par chèque ou virement bancaire
- Montant total : 7800€
- À verser au début de la formation

Option 2 : Paiement échelonné par chèques

- **Nombre** de chèques au choix du stagiaire : 2 chèques de 3 900€ ou 24 chèques de 325€ ( ce qui équivaut à un paiement mensuel)
- Totalité des chèques à remettre au début de la formation
- Chèques à établir à l'ordre de "José Chouraqui"
- **Encaissement** : une semaine avant chaque stage mensuel ou avant l'année de formation
- **Engagement** : chaque stage est dû dans son intégralité, indépendamment de la présence du stagiaire
- **Exception** : en cas d'abandon définitif de la formation, seuls les stages effectués seront dus

Option 3 : Virements réguliers

- **Nombre** de virement au choix du stagiaire : 2 virements de 3 900€ ou 24 virements de 325€ (ce qui équivaut à un paiement mensuel)
- **Échéancier** : Chaque virement doit être effectué par le stagiaire au plus tard une semaine avant chaque stage mensuel ou en début d'année pour les stages prévus dans cette période.
- **Engagement** : chaque stage est dû dans son intégralité, indépendamment de la présence du stagiaire
- **Exception** : en cas d'abandon définitif de la formation, seuls les stages effectués seront dus

Option 4 : Paiement échelonné en espèces

- **Si vous souhaitez régler par espèces, nous vous demandons de nous remettre les chèques de caution** correspondant aux stages à régler (soit 13 chèques de 325€ par année). Ils vous seront restitués en échange du paiement en espèces.
- **Le paiement du stage doit être effectué à votre arrivée le samedi matin.** En cas d'oubli, le chèque de caution correspondant au mois du stage sera encaissé.

**Important :**

- Le choix du mode de paiement est définitif pour toute la durée de la formation
- Tout changement de modalité de paiement nécessite :
  - Une demande écrite adressé au secrétariat : [secretariat.efnt@gmail.com](mailto:secretariat.efnt@gmail.com)
  - L'accord préalable de l'administration

## **XI. Annulation, interruption du stage**

Si l'annulation est du fait du formateur, les sommes versées seront intégralement remboursées.

1. **Règles générales en cas d'abandon**
  - L'inscription à la formation engage le stagiaire au paiement des stages déjà réalisés ou pour lesquels il était inscrit jusqu'à la date de la demande officielle d'abandon.
  - Tout stage réalisé avant la demande d'abandon est dû et non remboursable.
  - Les stages pour lesquels le stagiaire était inscrit, mais non réalisés avant la demande d'abandon, restent également dus.
2. **Procédure d'abandon**
  - Toute demande d'abandon doit être formulée par écrit (courrier recommandé avec accusé de réception ou email officiel) et envoyée au secrétariat.
  - La date de réception de la demande écrite fera foi pour déterminer les stages encore dus.
3. **Dispositions financières selon les modalités de paiement choisies**

### **a. Paiement intégral (Option 1)**

- Si le paiement intégral a été effectué au début de la formation, le remboursement des stages prévus après la date de réception de la demande d'abandon sera étudié.
- Les stages réalisés ou pour lesquels le stagiaire était inscrit avant la demande d'abandon ne feront l'objet d'aucun remboursement.

**b. Paiement échelonné par chèques (Option 2)**

- Tous les chèques remis au début de la formation seront encaissés jusqu'à couvrir les stages réalisés ou pour lesquels le stagiaire était inscrit avant la demande d'abandon.
- Les chèques correspondant aux stages qui devaient avoir lieu après la date de la demande d'abandon seront restitués ou détruits, sur demande écrite.

**c. Paiement par virements réguliers (Option 3)**

- Les stagiaires s'engagent à effectuer eux-mêmes les virements nécessaires avant chaque stage mensuel ou selon l'échéancier établi.
- En cas d'abandon, les virements restent dus pour les stages réalisés ou pour lesquels le stagiaire était inscrit avant la demande d'abandon.
- Aucun virement ne sera requis pour les stages prévus après la date d'abandon.
- Tout retard ou défaut de paiement devra être régularisé dans les plus brefs délais.

**d. Paiement échelonné en espèces (Option 4)**

- En cas d'abandon, les paiements restent dus pour les stages réalisés ou pour lesquels le stagiaire était inscrit avant la demande d'abandon.
- Aucun paiement ne sera requis pour les stages prévus après la date d'abandon. Et les chèques de caution seront restitués.
- Tout retard ou défaut de paiement devra être régularisé dans les plus brefs délais.

**4. Rappel important.**

- L'inscription à un stage engage le stagiaire au paiement, indépendamment de sa présence effective.

**En cas de différend :** Si une contestation ou un différend ne trouve pas d'arrangement à l'amiable, le tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

**Annexe : Modalités de contact**

Pour toute demande, veuillez contacter le secrétariat à l'adresse suivante :

[secretariat.efnt@gmail.com](mailto:secretariat.efnt@gmail.com)

Fait en double exemplaire à Aubagne  
Le ..... /...../2025

Pour l'Organisme de formation  
en Neuro-Training, José Chouraqui

Pour le stagiaire :

Nom  
Prénom

Mention « lu et approuvé »

Signature